

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
2 DECEMBRE 2021

DATE d’AFFICHAGE  
10 DECEMBRE 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 29  
Votants : 34

L’an deux mille vingt et un,  
le 7 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Noël PAUL, - Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

**M. Christian BILLY donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD**  
**M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**  
**M. Denis HILLAIREAU donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN**  
**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**  
**Mme Odile PROVOST donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°127-2021 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL (40000)**

M. Guy DAVID, Vice-Président en charge des finances rappelle que, par délibération n° 37-2021 du 6 avril 2021, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2021 du budget principal.

Il précise que, suite aux délibérations n°107-2021 et n°108-2021 en date du 28 septembre 2021 approuvant la régularisation comptable entre le budget annexe Parcs d’Activités Economiques et le budget principal, concernant les travaux de requalification Bretagne Qualiparc et la cession d’une parcelle par le budget annexe Parcs d’Activités Economiques au Budget Principal, il convient de procéder à un ajustement de crédits budgétaires nécessitant une décision modificative de ce budget, en augmentant les crédits ouverts au chapitre 21, en dépenses, et au chapitre 27, en recettes et en dépenses.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20211207-DELIB\_127\_2021-BF

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
2111 Terrains nus	4 900 €	276351 Créances GFP de rattachement	869 320 €
2152 Installations de voirie	1 164 420 €	<b>Chapitre 27 Autres immobilisations financières</b>	<b>869 320 €</b>
<b>Chapitre 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>1 169 320 €</b>		
276351 Créances sur GFP de rattachement	-300 000 €		
<b>Chapitre 27 Autres immobilisations financières</b>	<b>-300 000 €</b>		
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>869 320 €</b>	<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>869 320 €</b>

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la Décision Modificative n°1 du budget principal (40000), telle que présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 09/12/2021  
Le Président,

